

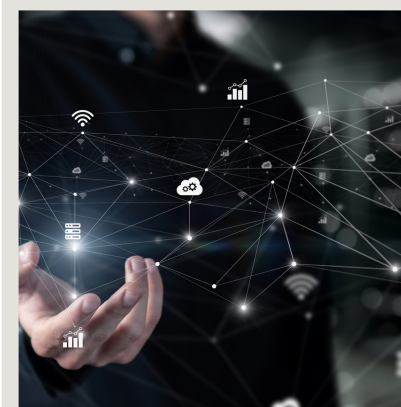
BILAN

DE

COMPETENCES



Faire le point et construire son projet d'avenir professionnel



POURQUOI LE BILAN DE COMPETENCES ?

- **Réorientation professionnelle** : vous souhaitez changer de métier ou de secteur d'activité
- **Retour à l'emploi** : Si l'on a été au chômage pendant une période plus ou moins longue, le bilan de compétences est un outil de redynamisation qui permet de mettre en valeur ses compétences et de trouver une nouvelle voie d'orientation.

SUIS-JE CONCERNÉ ?

Le bilan de compétences concerne toute personne en activité professionnelle, que vous soyez en CDI, CDD, intérim, contrat aidé ou en période de transition professionnelle. Il peut également être réalisé par des demandeurs d'emploi, des personnes en congé sabbatique, ou des étudiants en fin de cursus. En somme, toute personne souhaitant faire le point sur ses compétences, son parcours professionnel et ses motivations peut bénéficier d'un bilan de compétences.

LES OBJECTIFS

Pour le candidat

- Envisager une nouvelle vie d'orientation professionnelle
- La reconnaissance de ses compétences
- Sécuriser un parcours
- Pérenniser son emploi
- Préparer une mobilité
- Se prémunir du chômage
- Une reprise d'études
- Le passage d'un concours

Pour l'entreprise

- Valoriser le capital humain de votre entreprise
- Gérer les carrières et les potentiels
- Investir dans des plans de formations utiles

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Prise en compte de la demande via le CPF, téléphone, mail puis proposition de RDV d'information (gratuit et sans engagement) dans les 15 jours selon la disponibilité du bénéficiaire et du consultant.
- Pour une prise en charge via le CPF, l'inscription est gérée par le portail "Mon Compte Formation"
- Pour tout autres prises en charges, l'inscription est formalisée par un devis et une convention.

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Tests psychotechniques (personnalité, valeurs, intérêts professionnels, aptitudes).
- Portefeuille de compétences.
- Guide de ressources documentaires.
- 1 Ordinateur à disposition du bénéficiaire avec accès internet.
- 1 salle connectée accessible par le bénéficiaire en toute autonomie s'il le souhaite.
- 1 bureau pour la réalisation des entretiens individuels.
- 1 livret d'accueil est remis systématiquement au bénéficiaire avant son entrée en prestation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Les rendez-vous sont effectués dans 1 bureau avec accès internet, respectant la confidentialité avec des consultants bilan et psychologue du travail.
- Pour toute personne en situation de handicap, adaptation de la méthode pédagogique.
- Alternance des moments d'échanges avec des exercices et des tests pour créer des séances dynamiques.
- Restitution par le consultant.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Entretiens individuels.
- Sessions collectives (uniquement sur passation de tests et méthodologie de recherche documentaire avec accord du bénéficiaire).
- Parcours personnalisé.
- Rendez-vous en présentiel et/ou distanciel selon la demande.
- Travaux personnels.
- Enquêtes terrains.

LES 3 PHASES DU BILAN DE COMPÉTENCES



PHASE PRELIMINAIRE

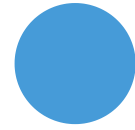
- ➔ Rappel des objectifs du bilan de compétences et confirmation de l'engagement
- ➔ Recueil des attentes et des besoins
- ➔ Analyse des motivations et du parcours
- ➔ Vérification du consentement et de l'adhésion au projet de bilan.

PHASE D'INVESTIGATION

- ➔ Analyse du parcours antérieur : formation, expérience professionnelle, extra professionnelle et parcours de vie
- ➔ Evaluation et analyse des caractéristiques personnelles : personnalité, motivations, valeurs et intérêts professionnels
- ➔ Analyse des compétences
- ➔ Emergence des pistes professionnelles et information sur les métiers :
 - Emergence de projets
 - Méthodologie de projet et recherche documentaire
 - Confrontation à la réalité, réflexion autour d'un plan d'action et validation du projet professionnel.

PHASE DE CONCLUSION

- ➔ Synthèse des différents travaux et mise en exergue des éléments décisifs
- ➔ Présentation et validation du document de synthèse au cours d'un entretien individuel avec le salarié (ces résultats et documents ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord du salarié).
- ➔ Elaboration du plan d'action avec le bénéficiaire



Accessibilité handicap

Toutes les modalités de réalisation des actions, ainsi que l'accès aux locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. (cf plaquette)

L'accessibilité au PSH est identifiée lors du RDV d'information puis mise en place dès la conception du planning personnalisé. Nos consultantes s'appuient sur notre "**Guide Handicap et formation**".



Durée et Financement

De 20 à 24 heures selon le besoin

Selon votre situation :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- ANFH
- OPCO 2i
- Pôle emploi
- Plan de développement des compétences de votre employeur

Vous pouvez nous contacter pour l'accompagnement de vos démarches administratives.



Déontologie

- Vous êtes le seul destinataire des résultats de votre bilan de compétences
- Entreprendre Conseil ne peut communiquer les résultats détaillés et le document de synthèse à un tiers sans votre accord au préalable
- Respect du consentement, confidentialité, neutralité



Référence des lois

Bilan de compétences (Articles R6313-4 à R6313-8)



Modalités d'évaluation

- Feuille de présence et de suivi.
- Questionnaire d'évaluation de la prestation bilan de compétences en fin de parcours.
- Évaluer l'avancement des projets 6 mois après la fin du bilan.



Vous souhaitez nous contacter

[Entreprendre Conseil](#)

1 rue Boucher de Perthes
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

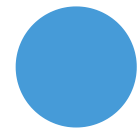
03.24.33.12.32

contact@entreprendreconseil.com

Site internet :

www.entreprendreconseil.com

NOS LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT



MARNE

- Reims
- Chalons
- Epernay



AUBE

- Troyes



HAUTE MARNE

- Saint-Dizier
- Chaumont



ARDENNES

- Charleville-Mézières
- Donchery
- Rethel